

Québec, le 19 janvier 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-518

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- J'aimerais connaître les délais que le Ministère a donné au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) pour que ce dernier transmette son avis dans le cadre des consultations tenues en vertu des articles 88 et 90 de la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, RLRQ c M-15.1.0.1.
- Je m'intéresse uniquement aux statistiques concernant ces délais, donc vous pouvez me simplement communiquer une liste des consultations tenues dans les deniers 5 ans avec le délai accordé dans chaque cas. Cependant, si jamais c'est plus facile de me transmettre des documents, je constate que le délai est typiquement indiqué dans l'avis. Vous pouvez alors me transmettre tous les avis des 5 dernières années. Sur le site web du CCAFE on ne retrouve que les avis les plus récents.

Vous trouverez ci-annexé un document pouvant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 2

Année (1er avril au 31 mars)	Année d'attribution	Date de la demande (sur la lettre de la ministre)	Délais de la demande d'avis	Date de la réception de la lettre par le CCAFE	Type	Titre de l'avis
2019-2020	2019-2020	2019-02-06	30	2019-02-06	À la demande de la ministre	Pension alimentaire et calcul de l’aide financière aux études accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses aux étudiants déclarant recevoir ce type de revenus
2019-2020	2019-2020	2019-03-14	30	2019-03-25	À la demande de la ministre	Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités ainsi que montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non résidents du Québec et des étudiants internationaux 2019-2020
2019-2020	2019-2020	2019-12-26	30	2020-01-03	À la demande de la ministre	Modifications aux programmes d’aide financière aux études 2019-2020
2019-2020	2019-2020	2019-04-14	30	2019-03-25	À la demande de la ministre	Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités ainsi que montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non résidents du Québec et des étudiants internationaux 2019-2020
2019-2020	2019-2020	2019-02-26	30	2019-03-04	À la demande de la ministre	Déréglementation des droits de scolarité des étudiants universitaires internationaux au premier cycle et au deuxième cycle
2020-2021	2020-2021	2020-04-22	30	2020-04-22	À la demande de la ministre	Droits de scolarité des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non résidents du Québec au collégial 2020-2021
2020-2021	2020-2021	2020-04-22	45	2020-04-22	À la demande de la ministre	Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités ainsi que montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non résidents du Québec et des étudiants internationaux 2020-2021
2020-2021	2020-2021	2020-07-17	30	2020-08-20	À la demande de la ministre	Modifications au programme de prêts et bourses 2020-2021
2021-2022	2021-2022	s.o.	s.o.	s.o.	À la demande de la ministre	Appui au prolongement de la suspension de la dette d'étude
2021-2022	2021-2022	2021-03-31	45	2021-03-31	À la demande de la ministre	Droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires dans les universités ainsi que montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec et des étudiants internationaux 2021-2022
2021-2022	2021-2022	2021-03-31	30	2021-03-31	À la demande de la ministre	Droits de scolarité des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non-résidents du Québec au collégial 2021-2022
2021-2022	2021-2022	2021-07-14	30	2021-07-14	À la demande de la ministre	Modifications au programme de prêts et bourses 2021-2022
2022-2023	2022-2023	2022-03-22	30	2022-03-22	À la demande de la ministre	Droits de scolarité au collégial 2022-2023

Année (1er avril au 31 mars)	Année d'attribution	Date de la demande (sur la lettre de la ministre)	Délais de la demande d'avis	Date de la réception de la lettre par le CCAFE	Type	Titre de l'avis
2022-2023	2022-2023	2022-03-29	30	2022-03-29	À la demande de la ministre	Modifications au programme d’aide financière aux études 2022-2023
2022-2023	2022-2023	2022-03-22	45	2022-03-22	À la demande de la ministre	Frais de scolarité de la population étudiante universitaire 2022-2023
2022-2023	2022-2023	2022-06-21	45	2022-07-13	À la demande de la ministre	Deuxième série de modifications aux programmes d'aide financière aux études 2022-2023
2023-2024	2023-2024	2023-01-05	45		À la demande de la ministre	Modifications au Programme d’aide financière aux études pour l’année 2023-2024
2023-2024	2023-2024	2023-03-07	45		À la demande de la ministre	Frais de scolarité de la population étudiante universitaire 2023-2024
2023-2024	2023-2024	2023-03-07	30		À la demande de la ministre	Droits de scolartié au collégial 2023-2024
2023-2024	2023-2024	2023-04-27	30	2023-04-27	À la demande de la ministre	Deuxième modification au Programme d'aide financière aux études pour l'année 2023-2024
2023-2024	2023-2024	2023-12-18	30	2023-12-18	À la demande de la ministre	Modifications au Règlement su l'aide financière aux études visant les étudiants en dituation de handicap, ayant ou non des déficiences fonctionnelles majueres (DFM)
2023-2024	2023-2024	2023-12-05	40		À la demande de la ministre	Modifications au règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger
2023-2024	2023-2024	2023-12-14	30	2023-12-14	À la demande de la ministre	Nouvelle tarification pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) et les étudiants internationaux au 1er cycle et au 2e cycle de type professionnel

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).